



BULLETIN D'ADHESION 2024 – 2025

Snes-FSU Réunion :
BP 30072
97491 Ste Clotilde Cedex

(ou de renouvellement d'adhésion)

A remettre au trésorier du Snes de votre établissement (ou à votre section académique pour les isolés)

Il est indispensable de dater et signer votre bulletin d'adhésion et le mandat SEPA (Prélèvements)

Identifiant Snes (si vous étiez déjà adhérent)

Sexe Fém. Masc. **Date de naissance**

Nom (utilisez le nom connu du rectorat présent sur le bulletin de salaire)

Nom patronymique (de naissance) **Prénom**

Résidence bâtiment escalier...

N° et voie (rue, bd ...)

Boîte postale - Lieu dit

Code postal

Téléphone fixe : **Téléphone portable**

Courriel : (Respectez minuscules majuscules et caractères spéciaux)

Établissement d'affectation ministérielle (Nom et ville) **Code**

Établissement d'exercice si différent (Nom et ville) **Code**

Catégorie (Certifié, Agrégé, Chaire sup, MA, Contractuel, Vacataire, PsyEN, CPE, AED,...)

Congé ou détachement (préciser sa nature,

Si titulaire : poste fixe ZR

Si contractuel : CDD CDI

Si temps partiel, quotité :

Discipline :

Échelon Classe n, hc, e **Date de promotio**

Cochez les cases selon votre situatio

Stagiaire Retraité

Emploi d'Avenir Professeur

Personnel de vie scolaire

Enseignant de langue régionale

Conseiller en formation continue

Formateur GRETA

Enseignant en STS en classe prép

Enseignant au CNED CNDP - CRI

Conseiller pédagogique tuteur

Autre, précisez :

Autorisation CNIL : J'accepte de fournir au Snes et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au Snes de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Snes 46 avenue d'Ivry 75647 Paris cedex 13 ou à ma section académique.

J'accepte de ne recevoir que par messagerie électronique les informations concernant ma carrière (mutation, promotion, hors classe,...) : Oui No

Cotisation : Montant total de la cotisation: € (voir barème ou mode de calcul)

Mode de paiement :

Précisez le nombre de prélèvements et leur montant : prélèvements de € chacun

Adhésion tacitement reconductible d'une année sur l'autre, paiement par prélèvements automatiques reconductibles. Je serai informé.e de leur montant et de leurs échéances en début d'année scolaire et pourrai à tout moment suspendre mon adhésion ou en modifier le mode de paiement, apporter les corrections nécessaires à ma situation et modifier en conséquence le montant des prélèvements.

Si vous ne souhaitez pas cette solution deux alternatives s'offrent à vous :

- Paiement par prélèvements automatiques non reconductibles. (Validés pour l'année scolaire en cours, fin des prélèvements au plus tard en août)
- Paiement par chèque joint au nom du SNES.

Joindre obligatoirement un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements (Paiement récurrent : ne veut pas dire reconductible mais autorisation de prélèvements)

Date : **Signature :**

MANDAT



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



Veuillez compléter en lettres capitales en respectant le précasage

N	O	M																							
P	R	E	N	O	M																				
A	D	R	E	S	S	E	1																		
A	D	R	E	S	S	E	2																		
C	O	D	E	P	O	S	T	A	L	-	V	I	L	L	E										
P	A	Y	S																						
I	B	A	N																						
B	I	C																							

Pour le compte de :

SNES
46, avenue d'Ivry
75647 – PARIS Cedex 13

À : Le :

SIGNATURE :

MERCI DE JOINDRE UN RIB

Paiement : récurrent ou unique

Catégories\Echelons	1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9 ou B1	10 ou B2	11 ou B3	
Certifié.es, Cpe, PsyEN classe normale	99 €	120 €	150 €	202 €	208 €	215 €	226 €	241 €	255 €	271 €	289 €	
En 10 fois	9,9 €	12 €	15 €	20,2 €	20,8 €	21,5 €	22,6 €	24,1 €	25,5 €	27,1 €	28,9 €	
En 3 fois	33 €	40 €	50 €	61,4 €	69,4 €	71,7 €	75,4 €	80,4 €	85 €	90,4 €	91,4 €	
Coût réel après crédit d'impôt	34 €	41 €	50 €	69 €	71 €	74 €	77 €	82 €	87 €	93 €	99 €	
Biadmissibles	Inapplicable					218 €	228 €	239 €	256 €	273 €	290 €	301 €
En 10 fois						21,8 €	22,8 €	23,9 €	25,6 €	27,3 €	29 €	30,1 €
En 3 fois						72,7 €	76 €	79,7 €	85,4 €	91 €	96,7 €	104 €
Coût réel après crédit d'impôt						75 €	78 €	82 €	88 €	93 €	99 €	103 €
Certifié.es hcl, Cpe hcl, PsyEN Hcl, Dcio	255 €	269 €	287 €	306 €	326 €	344 €	350 €					
En 10 fois	25,5 €	26,9 €	28,7 €	30,6 €	32,6 €	34,4 €	35 €					
En 3 fois	85 €	89,7 €	95,7 €	102 €	105,4 €	114,7 €	116,7 €					
Coût réel après crédit d'impôt	87 €	92 €	98 €	105 €	111 €	117 €	119 €					
Agrégé.es classe normale	119 €	140 €	175 €	235 €	250 €	266 €	283 €	304 €	323 €	341 €	353 €	
En 10 fois	11,9 €	14 €	17,5 €	23,5 €	25 €	26,6 €	28,3 €	30,4 €	32,3 €	34,1 €	35,3 €	
En 3 fois	39,7 €	46,7 €	58,4 €	78,4 €	83,7 €	88,7 €	91,4 €	101,4 €	107,7 €	113,7 €	117,7 €	
Coût réel après crédit d'impôt	41 €	48 €	60 €	80 €	85 €	91 €	97 €	104 €	110 €	116 €	121 €	
Agrégé.es hcl	323 €	341 €	353 €	Inapplicable		378 €	392 €	412 €	Mi-temps ou temps partiel : Cotisation proportionnelle à la quotité de temps de travail.			
En 10 fois	32,3 €	34,1 €	35,3 €			37,8 €	39,2 €	41,2 €				
En 3 fois	107,7 €	113,7 €	117,7 €			126 €	130,7 €	137,3 €				
Coût réel après crédit d'impôt	110 €	116 €	121 €	129 €	134 €	141 €	141 €					
Certifié.es, Cpe, PsyEN cl exceptionnelle	298 €	314 €	331 €	353 €	Inapplicable		378 €	392 €	412 €			
En 10 fois	29,8 €	31,4 €	33,1 €	35,3 €			37,8 €	39,2 €	41,2 €			
En 3 fois	99,4 €	104,7 €	110,4 €	117,7 €			126 €	130,7 €	137,3 €			
Coût réel après crédit d'impôt	102 €	107 €	113 €	121 €	129 €	134 €	141 €					
Agrégé.es classe exceptionnelle	353 €	Inapplicable					378 €	392 €	412 €	412 €	429 €	451 €
En 10 fois	35,3 €						37,8 €	39,2 €	41,2 €	41,2 €	42,9 €	45,1 €
En 3 fois	117,7 €						126 €	130,7 €	137,3 €	137,3 €	143 €	150,4 €
Coût réel après crédit d'impôt	121 €	129 €	134 €	141 €	141 €	146 €	154 €					
Chaires supérieures	289 €	304 €	323 €	341 €	353 €	378 €	392 €	412 €	412 €	429 €	451 €	
En 10 fois	28,9 €	30,4 €	32,3 €	34,1 €	35,3 €	37,8 €	39,2 €	41,2 €	41,2 €	42,9 €	45,1 €	
En 3 fois	91,4 €	101,4 €	107,7 €	113,7 €	117,7 €	126 €	130,7 €	137,3 €	137,3 €	143 €	150,4 €	
Coût réel après crédit d'impôt	99 €	104 €	110 €	116 €	121 €	129 €	134 €	141 €	141 €	146 €	154 €	

Traitement brut mensuel	Inf à 900€	901€ à 1100€	1101€ à 1400€	1401€ à 1700€	1701€ à 2000€	2001€ à 2300€	2301€ et plus
Contractuel.les, MA	30 €	60 €	80 €	100 €	120 €	160 €	200 €
En 10 fois	3 €	6 €	8 €	10,0 €	12 €	16,0 €	20 €
En 3 fois	10 €	20 €	26,7 €	33,4 €	40 €	53,4 €	66,7 €
Coût réel après crédit d'impôt	11 €	21 €	28 €	34 €	41 €	55 €	68 €

Personnels de vie scolaire (AED, AVS, AESH, ...): 25€
Situations exceptionnelles : contacter le trésorier

Pension brute mensuelle	Inf à 1790€	1791€ à 2000€	2001€ à 2190€	2191€ à 2390€	2391€ à 2590€	2591€ à 2800€	2801€ à 2990€	2991€ à 3190€	3191€ à 3390€	3391€ à 3590€	3591€ à 3790€	3791€ et plus
Retraité.es, pensionné.es	69 €	88 €	97 €	106 €	115 €	125 €	134 €	143 €	153 €	162 €	172 €	181 €
En 10 fois	6,9 €	8,8 €	9,7 €	10,6 €	11,5 €	12,5 €	13,4 €	14,3 €	15,3 €	16,2 €	17,2 €	18,1 €
En 3 fois	3 €	29,4 €	32,4 €	35,4 €	38,4 €	41,7 €	44,7 €	47,7 €	51 €	54 €	57,4 €	60,4 €
Coût réel après crédit d'impôt	24 €	30 €	33 €	37 €	40 €	43 €	46 €	49 €	53 €	56 €	59 €	62 €

Situations particulières : ATTENTION : le tableau pour les retraité-es/pensionné-es mentionne les pensions brutes et non nettes (voir sur votre dernier avis de pension).

Cotisation non calculée dans ce barème : n'hésitez pas à contacter le trésorier académique

Pour information : calcul du montant : Ajoutez 10,00 € au produit de 0,411 par l'indice brut majoré porté sur votre bulletin de paie (à l'euro supérieur).

Calcul d'un prélèvement = Montant calculé / Nb de prélèvements (arrondi au 1/10 d'euro supérieur)

N'oubliez pas de compléter le bulletin d'adhésion de façon précise

En particulier, bien indiquer votre adresse mail, le SNES-FSU pourra ainsi vous adresser des informations à caractère général mais aussi vous donner des informations, des conseils pour toutes les opérations de gestion (promotions, mutations, recours...)

Si vous êtes non imposable, l'administration fiscale vous remboursera sous forme d'un crédit d'impôt 66% de votre cotisation. Si vous êtes imposable ce crédit est déduit de l'impôt à payer

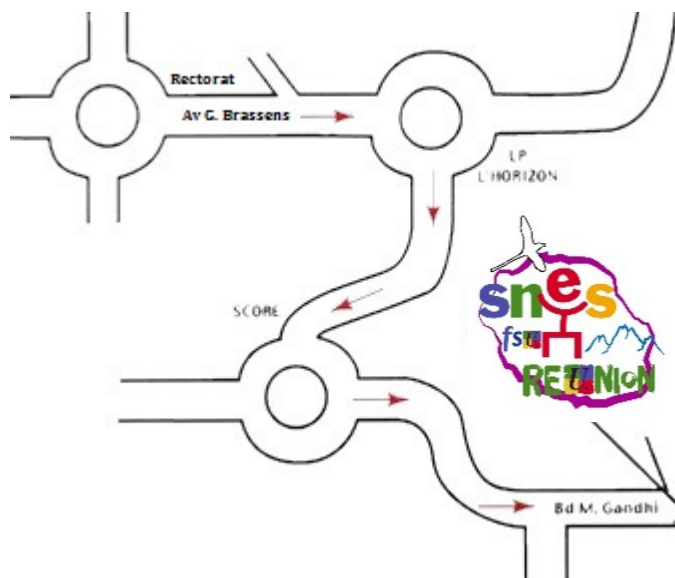


Pour consulter le site du SNES-FSU : www.snes.edu
et pour vous syndiquer cliquez sur "Adhérez au SNES"

@snesfsu

Adresse courrier :
BP 30072
97491 Ste Clotilde Cedex

Tél : 0262 972 791
Courriel : s3reu@snes.edu
Web : www.reunion.snes.edu



Adresse physique : (ne pas utiliser pour les courriers)

Résidence Les Longanis, Bât C, porte 7
Bd Mahatma Gandhi
Le Moufia Ste Clotilde

